

AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

LES DOCKS - ATRIUM 10.4 - 10 PLACE DE LA JOLIETTE - 13002 MARSEILLE

TEL: +33 (0) 4 93 37 20 20 - FAX : +33 (0) 4 93 37 20 00

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 1 901 259 EUROS - RCS NANTERRE B 811 599 406 SIEGE SOCIAL : 63, RUE DE VILLIERS - 92200 NEUILLY SUR SEINE

MAZARS

TOUR MEDITERRANEE - 65, AVENUE JULES CANTINI - 13006 MARSEILLE

TEL : +33 (0) 4 91 29 61 01 - FAX : +33 (0) 4 88 66 86 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS PARIS B 784 824 153 - SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92 400 COURBEVOIE

AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR

Société anonyme au capital de 148 000 €
Siège social : Rue Costes et Bellonte 06206
R.C.S : Nice 493.479.489

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'assemblée générale de la société AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Règles et principes comptables :

Les notes 3.4, 3.5 et 3.17 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des écarts d'acquisition, des immobilisations et des provisions pour impôts différés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables :

Votre société constitue des provisions pour passifs sociaux, notamment pour indemnités de fin de carrière, selon les modalités et les hypothèses décrites dans les notes 3.16 et 16 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Vérification du rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R. 225-89 du code de commerce, certains documents et informations nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement, compte tenu de la réunion du conseil de surveillance qui s'est tenue moins de 15 jours avant l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative

liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille, le 20 mars 2019

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Hugues Desgranges

MAZARS



Stéphane Marfisi



AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR

COMPTES ET ANNEXE GROUPE

2018



COMPTES CONSOLIDES
GROUPE AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR
Exercice clos le 31 décembre 2018



AEROPORT
NICE COTE D'AZUR

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE	6
NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	7
Note 1. Informations générales	7
Note 2. Base de préparation des états financiers	7
Note 3. Principes et méthodes comptables	7
Note 4. Périmètre de consolidation	13
Note 5. Principaux faits caractéristiques de la période	13
Note 6. Evénements postérieurs à la clôture	13
Note 7. Ecarts d'acquisition	14
Note 8. Immobilisations incorporelles	15
Note 9. Immobilisations corporelles	15
Note 10. Immobilisations financières	16
Note 11. Stocks et en-cours	16
Note 12. Clients et autres créances	17
Note 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	17
Note 14. Capital	17
Note 15. Autres fonds propres	18
Note 16. Provisions pour risques et charges	18
Note 17. Dettes financières	19
Note 18. Dettes non financières	20
Note 19. Résultat financier	20
Note 20. Résultat exceptionnel	20
Note 21. Impôts sur le résultat	20
Note 22. Personnel	23
Note 23. Engagements hors bilan	23
Note 24. Informations relatives aux parties liées	24
Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes	24

BILAN

En K€

Actif	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Ecart d'acquisition	7	14 337	14 337
Immobilisations incorporelles	8	5 053	5 180
Immobilisations corporelles	9	471 503	452 886
Immobilisations financières	10	3 143	2 535
Actif immobilisé		494 036	474 938
Stocks et en-cours	11	1 315	1 223
Clients et comptes rattachés	12	31 995	27 513
Impôt différé actif	21	57	241
Autres créances et comptes de régularisation	12	13 861	13 865
Disponibilités	13	31 722	50 801
Actif circulant		78 950	93 643
Total de l'actif		572 986	568 581

Passif et capitaux propres	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capital	14	148	148
Primes d'émission		-	-
Réserves consolidées		147 254	184 942
Résultat consolidé		51 943	42 832
Subventions d'investissement		1 479	1 924
Capitaux propres		200 824	229 846
Intérêts minoritaires		-	-
Autres fonds propres	15	85 656	77 311
Provisions	16	8 100	9 414
Emprunts et dettes diverses	17	179 399	164 446
Impôt différé passif	21	8 245	9 886
Fournisseurs et comptes rattachés	18	16 609	19 622
Autres dettes et comptes de régularisation	18	74 153	58 056
Dettes		278 406	252 010
Total du passif		572 986	568 581

COMPTE DE RESULTAT

En K€

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires		298 299	276 697
Coût d'achat des marchandises vendues		(7 765)	(6 050)
Coût d'achat des matières premières		(760)	(571)
Autres consommations externes		(92 450)	(88 125)
Charges de personnel	22	(47 789)	(47 663)
Impôts et taxes		(7 081)	(6 383)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(55 216)	(53 218)
Autres charges et produits d'exploitation		(9 083)	(7 991)
Résultat d'exploitation		78 155	66 696
Résultat financier	19	(3 820)	(3 821)
Résultat courant des sociétés intégrées		74 335	62 875
Résultat exceptionnel	20	4 082	(290)
Impôt sur les résultats	21	(26 474)	(19 753)
Résultat net des sociétés intégrées		51 943	42 832
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		51 943	42 832
Résultat des minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe		51 943	42 832
Nombre d'actions avant dilution		148 000	148 000
Résultat net par action (en euros)		350,96	289,40
Résultat net dilué par action (en euros)		350,96	289,40
EBITDA		133 371	119 914

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€

	Nombre d'Actions	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 31 décembre 2016	148 000	148	194 297	44 670	1 886	241 001	-	241 001
Distribution de dividendes	-	-	(54 020)	-	-	(54 020)	-	(54 020)
Affectation du résultat	-	-	44 670	(44 670)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	42 832	-	42 832	-	42 832
Autres variations	-	-	(5)	-	38	33	-	33
Situation au 31 décembre 2017	148 000	148	184 942	42 832	1 924	229 846	-	229 846
Distribution de dividendes	-	-	(80 513)	-	-	(80 513)	-	(80 513)
Affectation du résultat	-	-	42 832	(42 832)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	51 943	-	51 943	-	51 943
Autres variations	-	-	(6)	-	(445)	(451)	-	(451)
Situation au 31 décembre 2018	148 000	148	147 254	51 943	1 479	200 824	-	200 824

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

En K€

		31/12/2018	31/12/2017
Résultat net de l'ensemble consolidé		51 943	42 832
Amortissements et provisions		54 988	53 132
Variation des impôts différés	21	(1 437)	(2 840)
Plus ou moins values de cession d'actif		(630)	789
Marge brute d'autofinancement des entreprises intégrées		104 864	93 913
Variation des stocks	11	(92)	(127)
Variation des clients	12	(4 482)	(5 555)
Variation des autres débiteurs	12	(9)	(4 784)
Variation des fournisseurs	18	(2 923)	3 683
Variation des autres créditeurs	18	11 777	(6 179)
Incidence de la variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité		4 272	(12 962)
Flux net de trésorerie générés par l'activité		109 136	80 951
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	(2 076)	(1 570)
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(66 010)	(51 731)
Acquisition d'immobilisations financières (hors titres consolidés)	10	(703)	(234)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	18	4 309	4 331
Cessions d'immobilisations (hors titres consolidés)	8, 9, 10	2 157	106
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(62 323)	(49 098)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(80 513)	(54 020)
Emissions d'emprunts bancaires	17	33 156	51 102
Subventions d'investissement reçues		(331)	188
Remboursements d'emprunts bancaires	17	(17 669)	(17 792)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(65 357)	(20 522)
Incidence des changements de principes comptables		-	-
Variation de la trésorerie		(18 544)	11 331
Trésorerie à l'ouverture	13	50 266	38 935
Trésorerie à la clôture	13	31 722	50 266
Variation de trésorerie par les soldes		(18 544)	11 331

Les plus ou moins-values de cession d'actif intègrent les variations d'avances forfaitaires.

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1. Informations générales

Aéroport Nice Côte d'Azur (« ACA ») est une société anonyme par actions de droit français créée le 28 décembre 2006 dont le siège social est situé rue Costes et Bellonte, BP 3331, 06206 NICE CEDEX 3 (France).

La Société ainsi que ses filiales (« le Groupe ») ont pour activité principale la gestion d'infrastructures aéroportuaires.

ACA a comme activité la gestion des aéroports de Nice Côte d'Azur et Cannes suite à la conclusion d'un contrat de concession avec l'Etat qui prendra fin le 31 décembre 2044.

Le 9 novembre 2016, l'Etat et le Conseil Départemental des Alpes Maritimes ont cédé respectivement 60% et 4% des actions de la société ACA à la société Azzurra Aeroporti détenue par Atlantia Spa, Aeroporti Di Roma et EDF à travers sa division EDF invest. En 2017, la Principauté de Monaco a acquis 12.5% de la société Azzurra Aeroporti. L'actionnariat actuel de cette entité s'établit donc comme suit : Atlantia Spa 52.51%, Principauté de Monaco 12.5%, Aeroporti di roma 10% et EDF invest 24.99%.

Depuis l'exercice 2016, le groupe ACA est consolidé dans les comptes du groupe Atlantia S.p.A. - 20 rue Antonio Nibby - 00161 Rome en normes comptables internationales (IFRS).

Le groupe ACA a décidé de produire volontairement des comptes consolidés en normes françaises au titre de l'exercice 2018.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Directoire en date du 15 février 2019.

Note 2. Base de préparation des états financiers

Le Groupe établit ses comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (règlement CRC n° 99-02 et n°2005-10 du Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont présentées en milliers d'euros.

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l'ensemble des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

Les comptes de la société consolidante et des entités consolidées correspondent à l'année civile 2018.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction qui affectent le montant des actifs et passifs à la date de clôture du bilan et le montant des produits et charges de l'exercice.

Note 3. Principes et méthodes comptables

3.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

3.2. Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur titres et créances concernant les sociétés consolidées sont éliminées du résultat, dans la mesure où elles font double emploi avec le résultat des sociétés concernées.

Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés du résultat. Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont retraités.

3.3. Conversion des éléments en devises

Toutes les entités du Groupe établissent leurs comptes en Euro, qui est également leur monnaie de fonctionnement.

3.4. Ecarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Les écarts d'acquisition peuvent donner lieu à correction dans un délai d'un an suivant la date d'acquisition.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les écarts d'acquisition ont été définis comme ayant une durée d'utilisation non définie. Ils ne sont donc plus amortis.

La valeur nette ainsi déterminée peut donner lieu à dépréciation complémentaire lorsque les valeurs recouvrables deviennent inférieures aux valeurs nettes comptables.

3.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunts liés aux investissements sont comptabilisés en charges.

- **Spécificités relatives aux actifs concédés**

Cette catégorie d'actifs concerne les sociétés soumises à un régime de concession.

Elle comprend :

- **les immobilisations mises en concession par le concédant :**

Les immobilisations incluent les terrains et plates-formes aéroportuaires et diverses constructions existants lors de l'attribution de la concession ou mis en concession par le concédant pendant la durée de la concession.

La mise en concession de ces immobilisations a fait naître un « droit du concédant » (d'un montant équivalent à celui des immobilisations concernées) constaté au passif du bilan.

Ces immobilisations ainsi que le droit du concédant font l'objet chaque année d'une dépréciation sans incidence sur le compte de résultat, calculée linéairement sur tous les biens « amortissables » en fonction de la durée prévue d'utilisation (sans tenir compte de la date de fin de concession). Actuellement tous les biens amortissables mis en concession par le concédant sont totalement amortis.

- **les immobilisations mises en concession par le concessionnaire :**

Ces immobilisations, hors biens financés par la taxe d'aéroport, reçoivent un traitement comptable différent selon qu'elles sont ou non renouvelables et que leur renouvellement intervient ou non avant la fin de concession :

- **Biens non renouvelables avant la fin de la concession**

Il s'agit de biens non renouvelables par nature (terrains par exemple) ou dont la durée d'utilisation dépasse la durée résiduelle de la concession.

Ces biens font l'objet :

- D'un amortissement de caducité par le compte de résultat qui permet au concessionnaire de récupérer le financement apporté. Cet amortissement est calculé sur la durée restant à courir de la concession ;
- D'une dépréciation correspondant à un amortissement technique sans incidence sur le compte de résultat mais permettant de déterminer la valeur nette du bien à l'actif du bilan et dont la contrepartie est le droit du concédant.

➤ Biens renouvelables avant la fin de la concession

Il s'agit des biens dont la durée de vie est inférieure à la durée résiduelle de la concession et qui doivent être renouvelés avant la fin de la concession.

Ces biens font l'objet :

- D'un amortissement technique basé sur la durée d'utilisation de ces biens ;
- D'un amortissement de caducité dit « sur le premier bien » avec impact sur le compte de résultat, calculé sur la durée résiduelle de la concession et destiné à anticiper la charge de caducité lors du dernier renouvellement du bien avant la fin de la concession.

Cet amortissement de caducité sur les biens renouvelables ayant une date de mise en service égale ou postérieure au 01/01/2007 s'applique :

- aux constructions, réseaux, ouvrages d'infrastructures ;
- équipements spéciaux, installations complexes ayant une durée supérieure à 10 ans ;

Les biens financés par la taxe d'aéroport font uniquement l'objet d'un amortissement technique sur la durée d'utilisation du bien.

• **Durée d'amortissement des actifs du groupe (concédés ou non concédés)**

Nature des biens	Durée
Immo. incorp. : études / logiciels informatiques	1 à 3 ans
Constructions bâtiments	
- Gros œuvre	40 à 50 ans
- Clos couvert	20 à 30 ans
- Second œuvre	10 à 20 ans
- Lot technique	7 à 15 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	
- Fondations	40 à 50 ans
- Couches d'usure, enrobés de surface, balisage	10 à 15 ans
Voiries et Parkings	
- Parkings en silo et enterrés	40 à 50 ans
- Auvents, parkings en surface et VRD	15 à 20 ans
- Agencements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

3.6. Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Un test de dépréciation est effectué en présence d'indices de perte de valeur. Il consiste à comparer la valeur comptable d'un actif ou groupe d'actifs à sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif est dépréciée lorsqu'elle devient supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs) et la valeur terminale. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le cas échéant, la dépréciation est comptabilisée en charges exceptionnelles.

3.7. Titres de participation non consolidés, autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation non consolidés est inscrite au bilan au coût d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'utilité, appréciée notamment sur la base des perspectives futures de résultat ou de valeur de référence à la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

3.8. Contrats de location-financement

Les contrats significatifs de crédit-bail et de location financement font l'objet d'un retraitement. Les biens financés par de tels contrats sont inscrits à l'actif avec un emprunt correspondant au passif.

Les biens activés faisant l'objet de contrats de location financement sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

Le Groupe ne détient pas de contrats qui nécessiteraient un tel retraitement.

3.9. Stocks et en cours

Les stocks de marchandises et fournitures sont valorisés au coût moyen pondéré incluant les frais accessoires d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de la rotation et de l'ancienneté des articles.

3.10. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Le poste « Autres créances » est principalement constitué des créances sociales et fiscales.

3.11. Equivalents de trésorerie

La société considère comme équivalents de trésorerie, les titres ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont inscrites en capitaux propres. Elles sont rapportées aux résultats sur la durée d'utilisation de l'actif financé.

La part des subventions d'investissement finançant des coûts d'exploitation est reprise directement dans le résultat d'exploitation.

3.13. Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués du droit du concédant. Ce droit comprend la contrepartie :

- Des biens apportés à titre gratuit par le concédant ;
- Des amortissements de caducité pratiqués sur les biens non renouvelables (cf. note 3.5) ;
- Les provisions d'amortissement de caducité sur les biens renouvelables (cf. note 3.5).

3.14. Dettes financières

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges.

3.15. Instruments dérivés

Des instruments de couverture ont été mis en place pour réduire l'incidence des variations de taux d'intérêt. Ces instruments ne sont pas comptabilisés à la clôture.

Au 31 décembre 2018, la juste valeur de ces instruments dérivés s'élève à -2 376 K€ (contre -2 647 K€ à fin 2017).

3.16. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, se traduisant probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

- **Engagements de retraite et autres avantages au personnel**

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel fait l'objet d'un calcul actuariel. Ces engagements concernent principalement les indemnités de départ en retraite.

La provision à constituer en découlant est intégrée en dotations aux provisions.

Ces engagements sont calculés selon la méthode rétrospective appliquée sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions prévues par les conventions collectives, d'hypothèses actuarielles, de turnover, d'inflation et d'actualisation.

Les actifs de couverture ont été déduits du montant provisionné, le cas échéant.

Les écarts actuariels sont directement enregistrés en résultat.

- **Autres provisions pour risques et charges**

Le Groupe comptabilise une provision pour litige avec un tiers dès qu'un dommage causé avant la clôture de l'exercice est identifié, notamment en cas d'assignation. Lorsqu'un jugement favorable est rendu, les provisions sont maintenues jusqu'à l'expiration du délai d'appel ou du délai de cassation.

3.17. Impôts

- **Fiscalité différée**

La rubrique « Impôts sur les résultats » du compte de résultat inclut l'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les goodwill constatés dans le cadre des regroupements d'entreprises.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Le taux moyen du groupe en France correspond à celui de la société ACA (34,43%).

Suite à l'adoption le 30 décembre 2017 par la loi de finance pour 2018 n°2017-1837 d'une mesure visant à renforcer la diminution de l'impôt sur les sociétés, la dette d'impôt est calculée en appliquant les taux de 32.02% (pour 2019), 28.92% (pour 2020), 27.37% (pour 2021) et 25.83% (à compter de 2022). Ces taux d'impôt comprennent l'impact de la contribution additionnelle de 3.3% dont le Groupe est redevable.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

- **Intégration fiscale**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la société ACA a opté pour un régime d'intégration fiscale prévu à l'article 233 A du code général des impôts incluant ses filiales ACA Holding, ACA C1 et Sky Valet France.

3.18. Eléments exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Il s'agit notamment des plus ou moins-values de cession, charges de restructuration, amortissements exceptionnels, dépréciations d'actifs et abandons de créances.

3.19. Résultat par action

Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Le résultat par action après dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en tenant compte du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice des bons de souscription.

A la clôture, le groupe n'a pas émis de bons de souscription d'actions.

3.20. Information sectorielle

Le Groupe opère principalement sur deux secteurs opérationnels : la gestion d'infrastructures aéroportuaires et l'assistance en escale dans l'aviation générale. Ce dernier n'étant pas significatif à ce jour, il n'est pas pertinent de présenter une information sectorielle.

Par ailleurs, il n'y a pas de suivi par zone géographique, les clients ainsi que les actifs et passifs sont, pour la quasi-totalité, situés en France.

Note 4. Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2018 est la suivante :

Sociétés	Siège social	SIRET	% d'intérêt		Méthode de Consolidation	
			2 018	2 017	2 018	2 017
Aéroports de la Côte d'Azur (ACA)	Rue Costes et Bellonte BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	49347948900020	Mère	Mère	IG	IG
Aéroport Golfe de Saint-Tropez (AGST)	31 route du Canadel 83310 La Mole France	59718047000010	99,94%	99,94%	IG	IG
SCI La Ratonnaire	BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	47903280700030	100%	100%	IG	IG
ACA C1	BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	79933134300019	100%	100%	IG	IG
ACA Holding	BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	81030098800013	100%	100%	IG	IG
Sky Valet France	3 rue de Londres 93440 Dugny France	80972293700012	100%	100%	IG	IG
Sky Valet Spain	C/Alfonso XII, 8 – bajo dcha ., 28014 Madrid ESPANA	N/A	100%	100%	IG	IG
Sky Valet Portugal	Aerodromo Municipal de Cascais, 2785- 632 Sao Domingos de Rans	N/A	100%	100%	IG	IG
Airport One	69 boulevard Malesherbes 75008 Paris	83960659700012	49%	N/A	MEE	N/A
Airport Hotel	69 boulevard Malesherbes 75008 Paris	83960643100014	49%	N/A	MEE	N/A

IG : Intégration globale

N/A : Non applicable

MEE : Mise en équivalence

La société AGST a été considérée comme étant détenue à 100%.

Note 5. Principaux faits caractéristiques de la période

Néant.

Note 6. Evénements postérieurs à la clôture

Le 30 janvier 2019, ACA a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société SAS ACA C1, dont elle est l'associé unique. Cette décision entraîne la transmission universelle de patrimoine de la SAS à l'associé unique. Sur le plan fiscal, la dissolution prendra effet au 01/01/2019.

Le 1^{er} mars 2019, ACA a signé un avenant afin de prolonger le délai permettant de mobiliser les 18 M€ restants sur une enveloppe de 100M€ contractée auprès de la B.E.I.

ACA a désormais jusqu'au 30 mars 2021 pour lever ces fonds.

Note 7. Ecarts d'acquisition

	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs brutes à l'ouverture	15 114	15 130
Acquisitions	-	-
Diminutions	-	-
Variations de périmètre	-	(16)
Valeurs brutes à la clôture	15 114	15 114
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(777)	(777)
Dotations	-	-
Reprises	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	(777)	(777)
Valeurs nettes à l'ouverture	14 337	14 353
Valeurs nettes à la clôture	14 337	14 337

Les écarts d'acquisition correspondent à l'acquisition en 2013, 2015 et 2016 des sociétés suivantes :

Entités	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
SA Aéroport Golfe de Saint-Tropez (AGST)	2 854	357	2 497	2 497
SCI La Ratonnière	356	45	311	311
Sky valet France	2 035	76	1 959	1 959
Sky Valet Spain	8 979	299	8 680	8 680
Sky Valet Portugal	890	-	890	890
TOTAL	15 114	777	14 337	14 337

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2016.

Note 8. Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

	Frais de développement	Concessions, brevets et droits similaires	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	6 372	36 054	42 426
Acquisitions	-	2 076	2 076
Diminutions	(1)	(24)	(25)
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	1 071	1 071
Valeurs brutes à la clôture	6 370	39 177	45 547
Dépréciations cumulées à l'ouverture	(5 541)	(31 705)	(37 246)
Dotations	(461)	(2 813)	(3 274)
Reprises	-	25	25
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	(6 002)	(34 493)	(40 495)
Valeurs nettes à l'ouverture	830	4 350	5 180
Valeurs nettes à la clôture	368	4 684	5 053

Les frais de développement correspondent à des études générales engagées dans le cadre du développement des infrastructures ou de la mise en valeur des zones de la plateforme.

Les concessions, brevets et droits similaires correspondent principalement à des logiciels, notamment d'exploitation aéroportuaire.

Note 9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent ainsi :

	Terrains	Constructions	Installations Techniques et outillage industriels	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	78 265	926 197	77 550	28 296	35 255	1 145 563
Acquisitions	3 835	18 363	2 286	39 105	2 421	66 010
Diminutions	(79)	(7 814)	(3 718)	-	(2 309)	(13 920)
Autres variations	66	19 572	1 953	(23 133)	471	(1 071)
Valeurs brutes à la clôture	82 087	956 318	78 071	44 268	35 838	1 196 582
Dépréciations cumulées à l'ouverture	-	(608 668)	(54 028)	-	(29 982)	(692 678)
Dotations	-	(38 454)	(4 056)	-	(2 280)	(44 790)
Reprises	-	6 413	3 686	-	2 290	12 389
Dépréciations cumulées à la clôture	-	(640 709)	(54 398)	-	(29 971)	(725 079)
Valeurs nettes à l'ouverture	78 265	317 529	23 522	28 296	5 273	452 886
Valeurs nettes à la clôture	82 087	315 609	23 674	44 268	5 867	471 503

Les acquisitions de l'année correspondent notamment à l'achat de terrains et bâtiments de la zone Nord, des travaux de renouvellement et d'amélioration dans les terminaux et les travaux liés au tramway.

Les Autres variations correspondent à des mises en service qui sont principalement liées aux aires de stationnements pétroliers, aux postes avions et aux accès à l'aéroport, en particulier l'accueil du tramway.

Les principales diminutions concernent les anciens agencements du Terminal 2 suite à la refonte des commerces et des démolitions pour permettre le passage du tramway entre les deux terminaux.

Note 10. Immobilisations financières

L'ensemble des immobilisations financières est exigible à plus d'un an.

	Titres de participation non consolidés	Prêts, dépôts et cautionnements	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	251	2 284	2 535
Acquisitions	-	703	703
Diminutions	-	(1)	(1)
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	(94)	-	(94)
Valeurs brutes à la clôture	157	2 986	3 143
Dépréciations cumulées à l'ouverture	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprises	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Dépréciations cumulées à la clôture	-	-	-
Valeurs nettes à l'ouverture	251	2 284	2 535
Valeurs nettes à la clôture	157	2 986	3 143

Note 11. Stocks et en-cours

	31/12/2018			31/12/2017
	Valeur brute	Dépréciations cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Stock de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	987	-	987	941
Stocks de marchandises	328	-	328	282
Total	1 315	-	1 315	1 223

Note 12. Clients et autres créances

	31/12/2018	31/12/2017	Variation totale	Variation de la période	Reclass.
Clients et comptes rattachés - Brut	33 620	29 017	4 603	4 603	-
Dépréciations des créances clients	(1 625)	(1 504)	(121)	(121)	-
Clients et comptes rattachés - Net	31 995	27 513	4 482	4 482	-
Autres créances d'exploitation	600	266	334	334	-
Créances fiscales et sociales	8 624	11 359	(2 735)	(2 735)	-
Comptes courants	2 275	22	2 253	2 253	-
Autres créances diverses	1 352	1 395	(43)	(29)	(13)
Charges constatées d'avance	1 010	823	187	187	-
Total autres créances	13 861	13 865	(4)	9	(13)
Total	45 856	41 378	4 478	4 491	(13)

La variation du poste Clients et comptes rattachés – Brut est liée principalement à la hausse du trafic.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des contrats de baux commerciaux, de maintenance informatique et autres charges d'exploitation.

Les créances du Groupe ont une échéance à moins d'un an.

Note 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Composantes de la trésorerie	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	450	450
Disponibilités et équivalents	31 272	50 351
Trésorerie à l'actif du bilan	31 722	50 801
Découverts bancaires et équivalents	(0)	(535)
Trésorerie nette	31 722	50 266

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des bons du trésor.

Note 14. Capital

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 148 000 euros. Il est composé de 148 000 actions ordinaires de 1 euro chacune.

Note 15. Autres fonds propres

La société ACA gère une activité aéroportuaire concédée par l'Etat français. Le contrat de concession prévoit notamment la remise des actifs en fin de concession pour une valeur de 0 €. Cette disposition entraîne la constatation d'amortissements de caducité (cf. note 3.5 point sur les actifs concédés) par le compte de résultat et dont la contrepartie se trouve au passif du bilan dans le poste « droit du concédant ». En outre les biens apportés à titre gratuit par le concédant à l'origine ou en cours de concession sont portés à l'actif en contrepartie du « droit du concédant ».

Au 31 décembre 2018, le poste « droit du concédant » se décompose de la manière suivante :

	Montant au 31/12/2017	Augmentation 2018	Diminution 2018	Montant au 31/12/2018
Droit du concédant HT	19 992	-	-	19 992
Amort Droit du concédant	(7 226)	-	-	(7 226)
Droit du concédant TVA	1 185	-	-	1 185
Part de l'amort. Technique des biens amortis en caducité	(6 071)	(1 516)	-	(7 587)
Amortissement caducité sur biens non renouvelables	32 367	2 763	-	35 130
Amortissement caducité sur biens renouvelables	37 063	7 139	40	44 162
TOTAL	77 311	8 385	40	85 656

Les amortissements de caducité sur les biens non renouvelables correspondent à la caducité d'une part sur les terrains apportés par le concessionnaire et d'autre part sur les travaux de gros œuvre et de terrassement des infrastructures réalisés ces dernières années et dont la durée d'amortissement technique dépasse l'échéance de fin de concession.

Note 16. Provisions pour risques et charges

- Variation**

	Provisions pour risques et charges	Provisions pour retraite et engagements assimilés	Total
Valeurs au 31/12/2017	2 124	7 290	9 414
Dotations	6	349	355
Reprises consommées	(924)	-	(924)
Reprises non consommées	(745)	-	(745)
Valeurs au 31/12/2018	461	7 639	8 100

- Hypothèses actuarielles de la provision pour engagements de retraite**

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision dans chacune des entités du groupe lorsque celles-ci disposent d'une obligation entrant dans les critères de comptabilisation de cet engagement (cf. note 3.16). Seules les hypothèses de la société ACA sont présentées ci-dessous car la provision représente la quasi-totalité des engagements du groupe.

	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation (Taux Iboxx)	1,57%	1,30%
Age de départ à la retraite CADRES et ETAM	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite EMPLOYE	62 ans	62 ans
Taux de progression des salaires	2,40%	2,40%
Table de mortalité	INSEE F 2011-2013	INSEE F 2008-2010

Le taux annuel d'actualisation correspond au taux IBOXX AA+ 10 ans.

Le Turn-over est évalué par tranche d'âge et catégorie socioprofessionnelle sur la base des statistiques des cinq dernières années.

- **Provision pour risques et charges**

Les provisions pour litiges et risques sont constituées en particulier de la provision pour engagements vis-à-vis de la CCINCA liée à la mise à disposition du personnel.

En effet, par le jeu de la convention de mise à disposition du personnel signée avec la CCINCA, la Société Aéroports de la Côte d'Azur s'engageait à récupérer l'intégralité du passif social relatif au personnel mis à disposition et à en assurer in fine le risque. A ce titre, elle acceptait notamment de prendre à sa charge les conséquences financières jusqu'à leur apurement complet dans les conditions prévues dans le statut des personnels des CCI, de tout licenciement de personnel ne souhaitant pas opter pour un contrat de travail de droit privé à l'issue des 10 ans (30/06/2018) de mise à disposition et qui ne pourrait pas être reclassé dans les services de la CCINCA.

Au 31/12/2018, le délai d'option étant expiré, les procédures de reclassement ont toutes été réalisées et l'intégralité des sommes relatives aux soldes de tout compte des salariés n'ayant pas opté a été constatée dans les comptes. En contrepartie de cet évènement, la provision pour engagements vis-à-vis de la CCINCA a été reprise intégralement.

Note 17. Dettes financières

	Emprunts bancaires	Découverts bancaires et équivalents	Autres dettes financières	Total
Valeurs au 31/12/2017	159 967	535	3 944	164 446
Augmentation	32 000	-	1 156	33 156
Diminution	(16 823)	-	(846)	(17 669)
Variation nette	-	(535)	1	(534)
Valeurs au 31/12/2018	175 144	-	4 255	179 399

L'augmentation de l'encours de dette au 31/12/2018 s'explique par la mobilisation d'un nouvel emprunt de 32M€ auprès de la BEI.

Au 31 décembre 2018, il reste un montant de 18M€ mobilisable auprès de la BEI jusqu'en mars 2019.

Les autres dettes financières comprennent principalement des dépôts de garantie reçus et les intérêts courus non échus sur emprunts.

- **Echéancier**

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	17 313	64 423	93 408	175 144
Autres dettes financières	573	3 682	-	4 255
Total	17 886	68 105	93 408	179 399

Les emprunts ci-dessous font l'objet d'une couverture essentiellement sous forme de swap afin de limiter le risque de taux :

	Notionnel < 1 an	1 an < Not < 5 ans	Notionnel > 5 ans	Total
Payeur fixe/ Receveur variable	3 441	13 843	15 804	33 088
Autres	736	2 945	2 441	6 122
Total	4 177	16 788	18 245	39 210

Note 18. Dettes non financières

	31/12/2018	31/12/2017	Variation totale	Variation de la période	Reclass.	Dettes sur immos
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 609	19 622	(3 013)	(2 923)	(90)	-
Dettes fiscales et sociales	33 155	27 823	5 332	5 320	12	-
Dettes sur acquisition d'immobilisations	27 658	23 349	4 309	-	-	4 309
Autres dettes	12 790	6 479	6 311	6 311	-	-
Produits constatés d'avance	550	404	146	146	-	-
Total autres dettes et comptes de régularisation	74 153	58 056	16 097	11 777	12	4 309
Total dettes non financières	90 762	77 678	13 084	8 854	(78)	4 309

Note 19. Résultat financier

Le résultat financier du groupe s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Produits des participations et valeurs mobilières	53	61
Intérêts reçus et produits assimilés	123	56
Intérêts versés et charges assimilées	(3 993)	(3 999)
Résultat net de change	(2)	-
Dotations nettes aux provisions	(1)	61
Résultat financier	(3 820)	(3 821)

Note 20. Résultat exceptionnel

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 498	953
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(36)	(407)
Produits et charges exceptionnelles sur opérations en capital	625	(777)
Dotations nettes aux provisions	(5)	(59)
Résultat exceptionnel	4 082	(290)

Note 21. Impôts sur le résultat

Les taux d'impôt utilisés pour le calcul de l'impôt exigible sont les suivants :

Taux d'impôt	2018	2017
France	34,43%	34,43%
Portugal	21,00%	21,00%
Espagne	25,00%	25,00%

- **Charge d'impôt de l'exercice**

	31/12/2018	31/12/2017
Impôts exigibles	(27 911)	(22 593)
Impôts différés	1 437	2 840
Total	(26 474)	(19 753)

- **Impôts différés**

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale, ce qui est notamment le cas dans le cadre de l'intégration fiscale au niveau d'ACA.

	31/12/2018	31/12/2017
Sur frais d'acquisition de titres	41	223
Sur reports fiscaux déficitaires	-	5
Sur différences temporaires	16	13
Impôt différé actif	57	241
Sur frais d'acquisition de titres	27	(108)
Sur reports fiscaux déficitaires	197	196
Sur caducité	(11 667)	(14 021)
Sur différences temporaires	1 080	1 415
Sur passif social apporté et autres provisions	2 119	2 632
Impôt différé passif	(8 245)	(9 886)

L'impôt différé passif sur caducité porte sur les amortissements de caducité au 1^{er} janvier 2008 repris par les capitaux propres et réintégrés fiscalement au rythme des amortissements techniques des biens afférents (article 19 de la loi d'Avril 2005).

- **Rationalisation de la charge d'impôt**

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net des sociétés intégrées	51 943	42 832
Charge d'impôt	(26 474)	(19 753)
Résultat consolidé avant impôt	78 417	62 585
Taux de droit commun	34,43%	34,43%
Charge théorique d'impôt	(26 999)	(21 548)
Incidence des différences permanentes	(333)	(508)
CICE	800	903
Taxe sur dividendes	-	698
Différentiel de taux	(14)	611
Crédits d'impôts	92	54
Autres	(22)	-
Charge d'impôt réelle	(26 474)	(19 753)

Suite à l'adoption le 30 décembre 2017 par la loi de finance pour 2018 n°2017-1837 d'une mesure visant à renforcer la diminution de l'impôt sur les sociétés, la dette d'impôt est calculée en appliquant les taux de 32.02% (pour 2019),

28.92% (pour 2020), 27.37% (pour 2021) et 25.83% (à compter de 2022). Ces taux d'impôt comprennent l'impact de la contribution additionnelle de 3.3% dont le Groupe est redevable

- **Impôts différés actifs sur déficits fiscaux**

	Montant net à l'ouverture	Déficits activés	Déficits consommés	Déficits non consommés	Montant net à la clôture
Sky Valet France	676	3	-	-	679
Sky Valet Portugal	25		-	(25)	-
TOTAL	701	3	0	(25)	679
Impôt différé actif correspondant (taux en vigueur)	239	1	0	(5)	235
Impôt différé actif correspondant (taux d'IS à venir)	201	1	0	(5)	197

Note 22. Personnel

Au 31 décembre 2018, l'effectif moyen total (ETC) était de 667 personnes (contre 676 à fin 2017).

	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et intéressement	(30 451)	(29 937)
Participation	(3 040)	(3 812)
Charges sociales	(15 098)	(14 840)
CICE	800	926
Total	(47 789)	(47 663)

Note 23. Engagements hors bilan

- **Engagements reçus**

Garanties bancaires

Garanties Reçues des Clients	14 313 K€
Garanties Reçues Construction	7 345 K€
Garanties Reçues des Fournisseurs immobilisations sur Retenues de Garantie	5 744 K€

Garanties de passif

Dans le cadre de l'acquisition des titres d'AGST, la société Aéroports de la Côte d'Azur bénéficie de la part du vendeur d'une garantie couvrant des risques spécifiques identifiés lors de l'acquisition. Cette garantie n'est pas limitée dans le temps.

- **Engagements donnés**

Garanties bancaires

Nantissement Crédit Coopératif	965 K€
Garantie bancaire en faveur de Atout France	30 K€
Garantie bancaire en faveur de la Direction générale des Douanes (ACM)	150 K€
Garantie bancaire en faveur de la C.P.S.S.P.	58 K€

- **Engagements réciproques**

La Société Aéroports de la Côte d'Azur dispose d'une enveloppe de 100 M€ auprès de la B.E.I. mobilisable jusqu'en mars 2019.

Au 31/12/2018, 82 millions d'euros ont été mobilisés.

Note 24. Informations relatives aux parties liées

- **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de surveillance**

Le Président du Conseil de Surveillance reçoit une rémunération de 12 000€ par an. Concernant le Directoire, seul le Président a reçu une rémunération au titre de sa fonction de présidence.

- **Relations avec des parties liées**

Il n'y a pas de transactions effectuées avec des parties liées qui ne seraient pas réalisées à des conditions de marché.

Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes consolidés du Groupe ACA et de ses filiales s'élèvent à 172,2 K€ au titre de l'exercice 2018 (contre 163 K€ en 2017).